



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU 30 NOVEMBRE 2015**

1

**18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.**

*Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :*

**Pouvoirs : Mme MARTINEZ à M. JAUFFRET**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SALAS Aline**

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2015.**
- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

D39	Convention de Partenariat Culturel Saison 13 pour l'année 2015/2016		
D40	Contrat de cession d'un spectacle SAISON 13 / Spectacle « JOUR DE FETE » par la Smart, la nouvelle aventure, représentée par Sébastien PAULE, gérant, prévu le samedi 24 octobre 2015 à 14 h 30		
D41	Prestation de nutrition santé dans le cadre de la restauration scolaire avec Madame HAUWELLE Christelle conseillère en nutrition : intervention d'une moyenne mensuelle de huit heures durant l'année scolaire 2015/2016 et pendant la durée du centre de loisirs sans hébergement.		
D42	Rectification d'erreur matérielle à l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque : lignes 4 et 7 dudit tableau : Totalisation des pourcentages de la mission de base.	Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Eléments supprimés
	Etudes de projet – Dossier de consultation	30 %	25 %
	Direction de l'exécution des travaux	30%	25 %
	Attribution du marché de travaux n°2015-08 – Construction d'une médiathèque. Au terme de la consultation lancée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, attribution du marché à la SARL A.C.R. TRAVAUX – 18, rue de Lyon 13015 MARSEILLE qui a remis la proposition économiquement la plus avantageuse. Montant de 888 098,22 HT soit 1 065 717,86 € TTC		
D44	Renouvellement de la convention « Santé et Travail Médecine Professionnelle et Préventive » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône. Cette nouvelle convention prend en compte les objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>• Du plan de santé au travail 2015/2019</li><li>• De développement de la santé au travail et d'amélioration des conditions de travail</li><li>• De la pénibilité au travail.</li></ul> Elle prendra effet au 01 janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2017.		

**LES DELIBERATIONS**

<b>1 E</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2015</b>
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
<b>2 E</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA CREATION DES LIEUX CULTURELS : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE</b>
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
<b>3 E</b>	<b>OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2016</b>
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
<b>4 E</b>	<b>VENTE DE LA PARCELLE AE 27 – SUPERFICIE 11ares 12 centiares</b>
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
<b>5 E</b>	<b>EVALUATION DES NOUVELLES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE URBAINE MPM ET REVISION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>

**L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 18 H 40**

*Le Rove, le 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Georges ROSSO, Maire*